

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

Siège :  
MAIRIE  
DE  
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE  
des

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués en exercice.....24

Nombre de Délégués Titulaires présents.....13

Nombre de Délégués Suppléants Présents..... 2

Nombre de Délégués votant.....19

**Membres présents :**

**Titulaires :** MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Michel RAOUX, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, M. Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT, Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE et Amélie JEAN

**Suppléants :** MM. Joël RAYMOND et Serge GRYNKORN

**Absents :** Mmes Sabine PLANEILLE et Laure ARNAUD

**Absents excusés:** MM. Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Robert TCHOBDRENOVITCH et Mmes Laurence CHABAUD GEVA, Séverine MAUGAN-CURNIER et Karine MOURET

**Pouvoirs :**

N°24-21 M. André ROUSSET donne pouvoir à M. Christian MOUNIER

M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Pierre LORIEDO

M. Etienne KLEIN donne pouvoir à M. Franck AIMADIEU

Mme Karine MOURET donne pouvoir à M. Jean-Louis ROBERT

**Secrétaire de Séance :** Mme Nicole GIRARD

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 – BUDGET 2024

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le SIECEUTOM a perçu pour le compte de la SPL Tri Rhodanien la somme de 180 000 euros correspondant au versement d'une subvention par CITEO pour le financement du centre de tri rhodanien ;

**Considérant** que conformément à la délibération n°24-06 du 29/02/2024, cette subvention doit à présent être reversée à la SPL ;

**Considérant** que cette opération avait été comptabilisée au budget sur le compte 261 en investissement, mais il s'avère que la ligne budgétaire adéquate est en fait le compte 6568 en fonctionnement ;

**LE COMITE SYNDICAL**  
Après en avoir délibéré  
**Décide à l'unanimité**

**D'APPROUVER** la décision modificative de crédits suivante :

**Section d'Investissement**

Dépenses	
Chapitre 26 (compte 261)	-180 000,00 €

Recettes	
Chapitre 021	-180 000,00 €

**Section de fonctionnement**

Dépenses	
Chapitre 023	- 180 000,00 €
Chapitre 65 (compte 6568)	180 000,00 €

**D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



La secrétaire de séance

Nicole GIRARD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **12 DEC. 2024**Et de sa publication le : **12 DEC. 2024**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél : 04 66 27 37 00 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.